

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
*Demande de
Subvention au Conseil
Régional SUD PACA
Nos communes
d'abord – Travaux de
transformation de
l'ancienne caserne des
pompiers en école de
musique*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-05-08

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélien NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « nos communes d'abord » initié par le conseil régional SUD PACA,

Vu le contrat de relance et de transition écologique signé le 2 juillet 2021 dans lequel le projet est inscrit,

Considérant que le conseil régional SUD PACA, dans le cadre de l'appel à projets « nos communes d'abord », permet de financer à hauteur de 50 % dans la limite de 200 000 € chaque année un projet s'inscrivant dans un panel de quatre opérations :

- Etudes sur la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Projets de renaturation des espaces publics
- Projets de réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale
- Etudes et acquisitions foncières liées aux projets listés ci-dessus

Considérant que les travaux envisagés par la commune d'Entraigues sur la Sorgue s'inscrivent dans la priorité relative à la réhabilitation de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale;

Considérant que ces travaux consistent en la réhabilitation complète de l'ancienne caserne des pompiers (reprise dans le patrimoine communal le 1^{er} juillet 2021 suite à la création de la caserne « la garance ») et de la transformer en école de musique;

Monsieur le Maire propose de solliciter le bénéfice de la politique territoriale du conseil régional SUD PACA 2023 pour cette opération d'investissement pour un montant total de 200 000 €.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Montant prévisionnel des travaux :	730 847.48 €
Maitrise d'œuvre :	72 000.00 €
Bureau de contrôle :	6 000.00 €
Total HT :	808 847.48 €

	Nature	Taux (en %)	Montant HT
État	DETR	43.27	350 000.00
Conseil régional Sud	Nos communes d'abord	24.73	200 000.00
Commune d'Entraigues	Autofinancement	32.00	258 847.48

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

CONTRE :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une aide de 200 000.00 euros au titre de l'appel à projets « nos commune d'abord »;

- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 10/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 08/06/2023
Après publication ou notification le : 09/06/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication